



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

BELACOM

2 juillet 2025

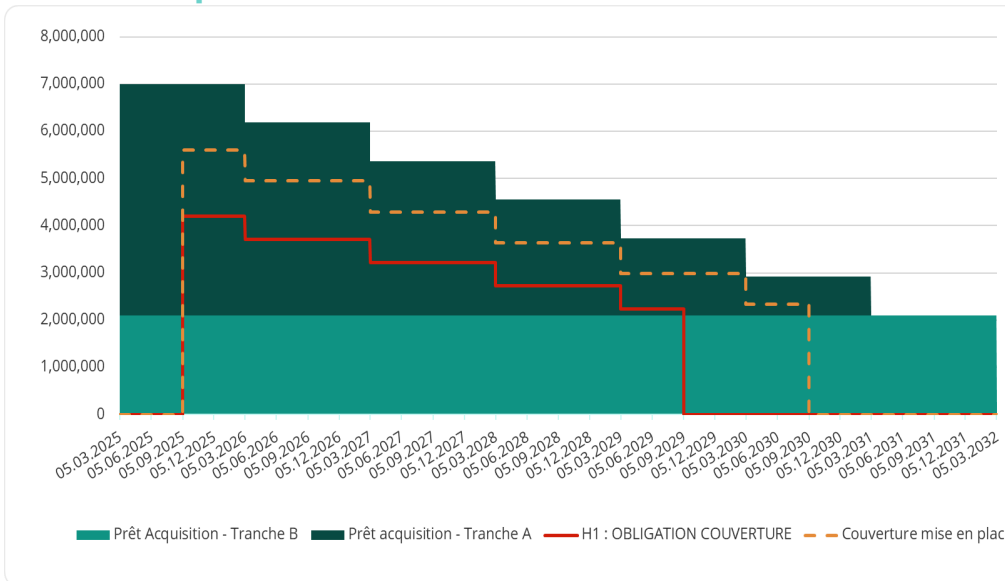


KERIUS Finance SAS
Conseiller en Investissements Financiers
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

EXECUTIVE NOTE BELACOM



- **Stratégie de couverture mise en place** : H5 Cap 2.50% - 80% du 05.09.2025 au 05.09.2030
- **Banque de couverture** : Crédit Agricole Ile-de-France (CAIDF)
- **Prime lissée de la couverture** : 0.3240%
- **Equivalent en € de la prime lissée** : 65'153€



- **Honoraires Kerius Finance** : 14'000 €
- **Economies réalisées** : 32'647 €

Les différents rapports produits pendant la mission ainsi que le calendrier des flux sont disponibles à la demande.

Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 5 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap avec plafond (strike) à 2.50% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte. Ces produits prennent en compte le plancher à 0% sur les financements.

Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : LCL, BNP, CAIDF

Prêt d'acquisition - Tranche A : €4'900'000, tiré le 05/03/2025, amortissement annuel, échéance 05/03/2031, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2.10%

Prêt d'acquisition - Tranche B : €2'100'000, tiré le 05/03/2025, amort. In fine, échéance 05/03/2032, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,40%.

Crédit de croissance externe non confirmé : Non pris en compte dans l'analyse

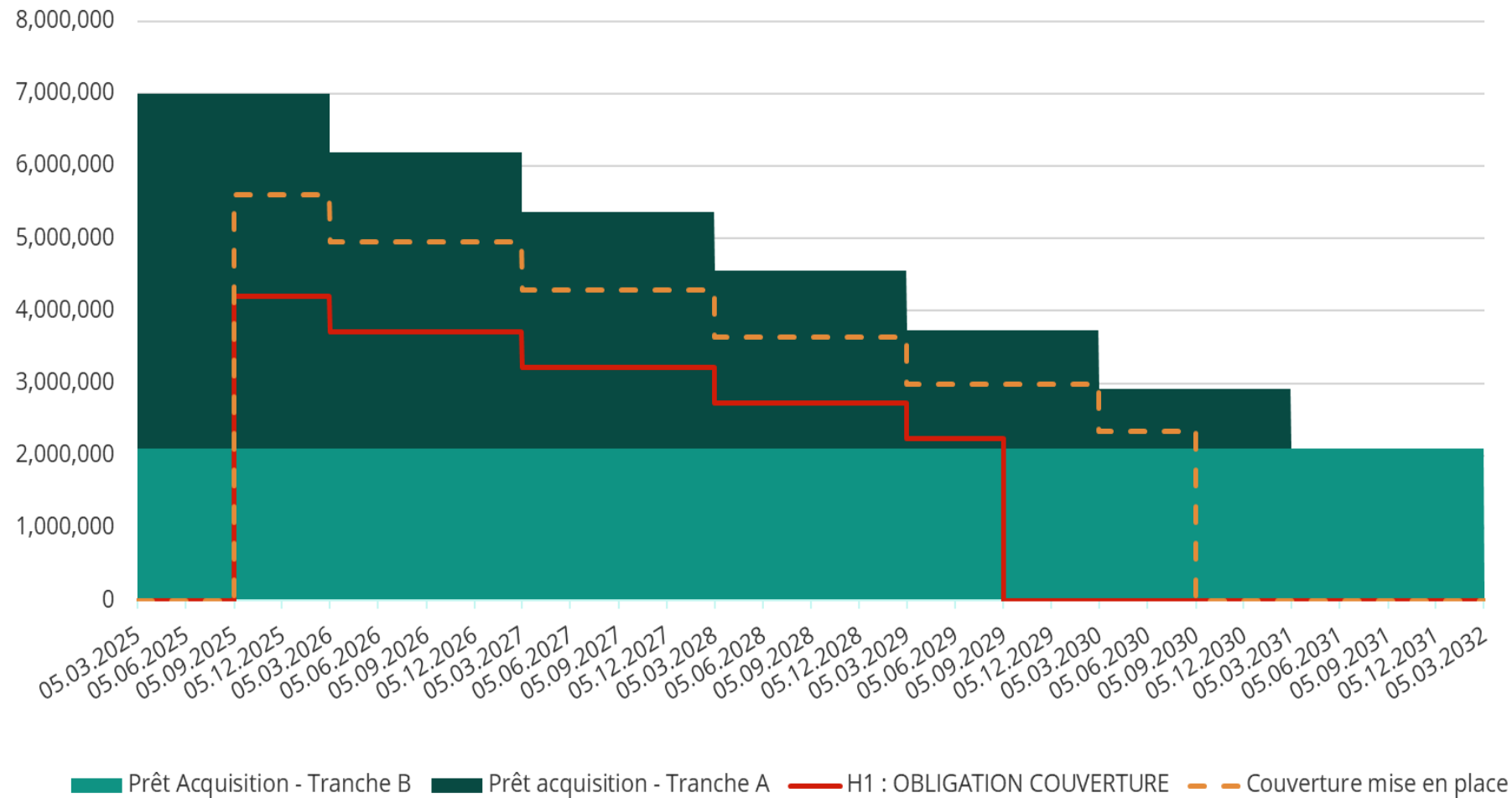
Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage (a) à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture **dans un délai de six (6) mois** à compter de la Date de Réalisation, un ou des contrat(s) de couverture de taux d'intérêt portant sur un **notionnel d'au moins 60% (soixante pour cent) du montant total de l'Encours** du Prêt d'Acquisition couvrant l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR de plus de cent cinquante points de base (150 bps) par rapport à son niveau à la Date de Réalisation, et ce pour **une durée d'au moins quatre (4) ans** à compter de la date de conclusion du Contrat de Couverture concerné, et (b) à justifier sans délai à l'Agent de la conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture. → **05/09/2025**

Banques de couverture: CAIDF.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Cartographie après nouvelle couverture



Couverture traitée :

Achat Cap 2.50% à 5 ans.

Répartition bancaire :

CAIDF 100%.

Détail de la couverture réalisée

Cap à prime lissée :

Banque : Crédit Agricole Ile-de-France (CAIDF)

Cours d'exercice : 2.50% (strike / taux plafond)

Date de transaction : 02/07/2025

Date de début : 05/09/2025

Date de fin : 05/09/2030

Index : Euribor 3 Mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : €5'600'000 amortissements spécifiques, cf. tableau en annexe.

Prime annuelle à payer trimestriellement jusqu'au 05/09/2030 : **0.3240%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€65'153**.

Primes à payer

Couverture CAIDF

Fixing	Début	Fin	Paiement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
03.09.2025	05.09.2025	05.12.2025	05.12.2025	5,600,000	4,586	-60,567
03.12.2025	05.12.2025	05.03.2026	05.03.2026	5,600,000	4,536	-56,031
03.03.2026	05.03.2026	05.06.2026	05.06.2026	4,946,667	4,096	-51,935
03.06.2026	05.06.2026	07.09.2026	07.09.2026	4,946,667	4,185	-47,750
03.09.2026	07.09.2026	07.12.2026	07.12.2026	4,946,667	4,051	-43,699
03.12.2026	07.12.2026	05.03.2027	05.03.2027	4,946,667	3,918	-39,781
03.03.2027	05.03.2027	07.06.2027	07.06.2027	4,293,334	3,632	-36,149
03.06.2027	07.06.2027	06.09.2027	06.09.2027	4,293,334	3,516	-32,632
02.09.2027	06.09.2027	06.12.2027	06.12.2027	4,293,334	3,516	-29,116
02.12.2027	06.12.2027	06.03.2028	06.03.2028	4,293,334	3,516	-25,600
02.03.2028	06.03.2028	05.06.2028	05.06.2028	3,640,002	2,981	-22,619
01.06.2028	05.06.2028	05.09.2028	05.09.2028	3,640,002	3,014	-19,605
01.09.2028	05.09.2028	05.12.2028	05.12.2028	3,640,002	2,981	-16,624
01.12.2028	05.12.2028	05.03.2029	05.03.2029	3,640,002	2,948	-13,675
01.03.2029	05.03.2029	05.06.2029	05.06.2029	2,986,669	2,473	-11,202
01.06.2029	05.06.2029	05.09.2029	05.09.2029	2,986,669	2,473	-8,729
03.09.2029	05.09.2029	05.12.2029	05.12.2029	2,986,669	2,446	-6,283
03.12.2029	05.12.2029	05.03.2030	05.03.2030	2,986,669	2,419	-3,864
01.03.2030	05.03.2030	05.06.2030	05.06.2030	2,333,336	1,932	-1,932
03.06.2030	05.06.2030	05.09.2030	05.09.2030	2,333,336	1,932	0

Prime lissée

0.3240%

Total à payer

65,153

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Prêt acquisition - Tranche A		Prêt Acquisition - Tranche B		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Couverture mise en place
		Amort.	CRD	Amort.	CRD				
05.03.2025	05.06.2025	0	4,900,000	0	2,100,000	7,000,000		0	0
05.06.2025	05.09.2025	0	4,900,000	0	2,100,000	7,000,000		0	0
05.09.2025	05.12.2025	0	4,900,000	0	2,100,000	7,000,000	60%	4,200,000	5,600,000
05.12.2025	05.03.2026	0	4,900,000	0	2,100,000	7,000,000	60%	4,200,000	5,600,000
05.03.2026	05.06.2026	816,666	4,083,334	0	2,100,000	6,183,334	60%	3,710,000	4,946,667
05.06.2026	05.09.2026	0	4,083,334	0	2,100,000	6,183,334	60%	3,710,000	4,946,667
05.09.2026	05.12.2026	0	4,083,334	0	2,100,000	6,183,334	60%	3,710,000	4,946,667
05.12.2026	05.03.2027	0	4,083,334	0	2,100,000	6,183,334	60%	3,710,000	4,946,667
05.03.2027	05.06.2027	816,666	3,266,668	0	2,100,000	5,366,668	60%	3,220,001	4,293,334
05.06.2027	05.09.2027	0	3,266,668	0	2,100,000	5,366,668	60%	3,220,001	4,293,334
05.09.2027	05.12.2027	0	3,266,668	0	2,100,000	5,366,668	60%	3,220,001	4,293,334
05.12.2027	05.03.2028	0	3,266,668	0	2,100,000	5,366,668	60%	3,220,001	4,293,334
05.03.2028	05.06.2028	816,666	2,450,002	0	2,100,000	4,550,002	60%	2,730,001	3,640,002
05.06.2028	05.09.2028	0	2,450,002	0	2,100,000	4,550,002	60%	2,730,001	3,640,002
05.09.2028	05.12.2028	0	2,450,002	0	2,100,000	4,550,002	60%	2,730,001	3,640,002
05.12.2028	05.03.2029	0	2,450,002	0	2,100,000	4,550,002	60%	2,730,001	3,640,002
05.03.2029	05.06.2029	816,666	1,633,336	0	2,100,000	3,733,336	60%	2,240,002	2,986,669
05.06.2029	05.09.2029	0	1,633,336	0	2,100,000	3,733,336	60%	2,240,002	2,986,669
05.09.2029	05.12.2029	0	1,633,336	0	2,100,000	3,733,336		0	2,986,669
05.12.2029	05.03.2030	0	1,633,336	0	2,100,000	3,733,336		0	2,986,669
05.03.2030	05.06.2030	816,666	816,670	0	2,100,000	2,916,670		0	2,333,336
05.06.2030	05.09.2030	0	816,670	0	2,100,000	2,916,670		0	2,333,336
05.09.2030	05.12.2030	0	816,670	0	2,100,000	2,916,670		0	0
05.12.2030	05.03.2031	0	816,670	0	2,100,000	2,916,670		0	0
05.03.2031	05.06.2031	816,670	0	0	2,100,000	2,100,000		0	0
05.06.2031	05.09.2031	0	0	0	2,100,000	2,100,000		0	0
05.09.2031	05.12.2031	0	0	0	2,100,000	2,100,000		0	0
05.12.2031	05.03.2032	0	0	0	2,100,000	2,100,000		0	0
05.03.2032	05.06.2032	0	0	2,100,000	0	0		0	0

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	2,011
-------------	-------

CADIF

Economies totales

32,647

Prix sans marge bancaire	57,586
--------------------------	--------

Prix avec marge bancaire standard *	97,800
-------------------------------------	--------

Marge bancaire standard (20 points de base) *	40,214
---	--------

Prix final	65,153
------------	--------

Marge finale	7,567
--------------	-------

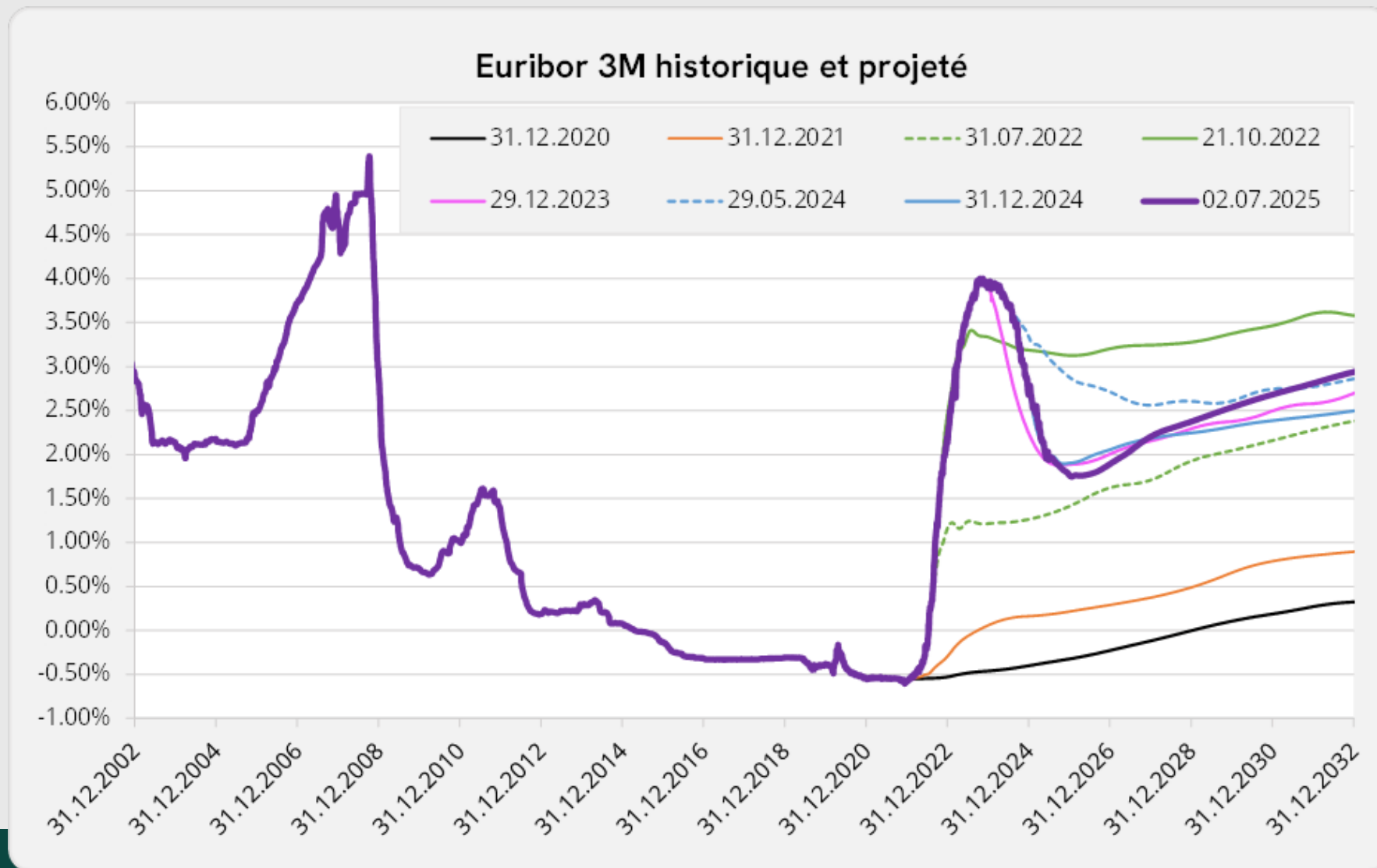
* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 20 à 25 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 20 points de base est utilisée pour cette comparaison.

Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

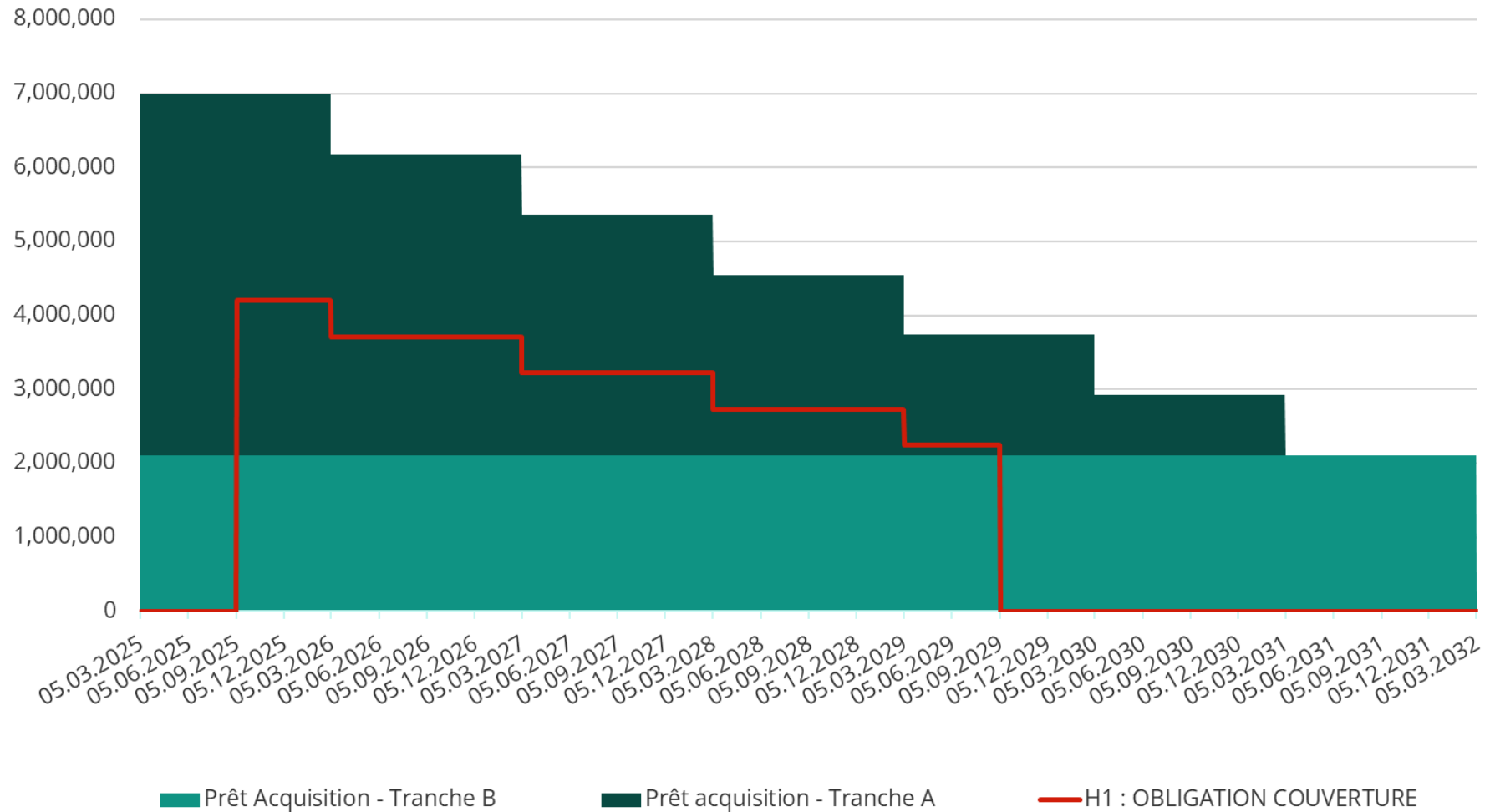
- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

Données de marché (02/07/2025)



Cartographie des dettes



Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : LCL, BNP, CAIDF

Prêt d'acquisition - Tranche A : €4'900'000, tiré le 05/03/2025, amortissement annuel, échéance 05/03/2031, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2.10%

Prêt d'acquisition - Tranche B : €2'100'000, tiré le 05/03/2025, amort. In fine, échéance 05/03/2032, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,40%.

Crédit de croissance externe non confirmé : Non pris en compte dans l'analyse

Obligation de couverture :

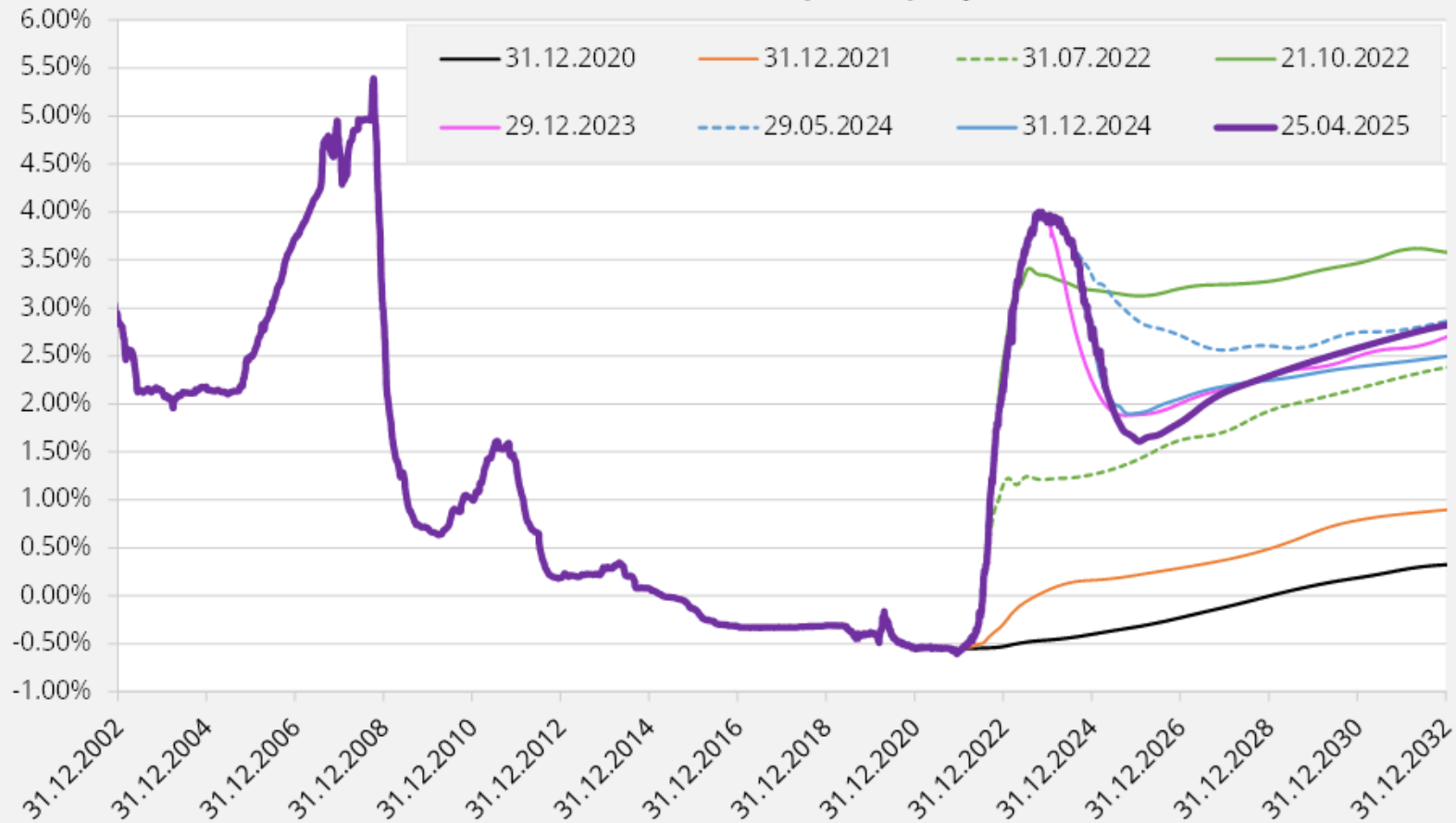
L'Emprunteur s'engage (a) à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture **dans un délai de six (6) mois** à compter de la Date de Réalisation, un ou des contrat(s) de couverture de taux d'intérêt portant sur un **notionnel d'au moins 60% (soixante pour cent) du montant total de l'Encours** du Prêt d'Acquisition couvrant l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR de plus de cent cinquante points de base (150 bps) par rapport à son niveau à la Date de Réalisation, et ce pour **une durée d'au moins quatre (4) ans** à compter de la date de conclusion du Contrat de Couverture concerné, et (b) à justifier sans délai à l'Agent de la conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture. → **05/09/2025**

Banques de couverture: LCL, BNP, CAIDF.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Données de marché

Euribor 3M historique et projeté

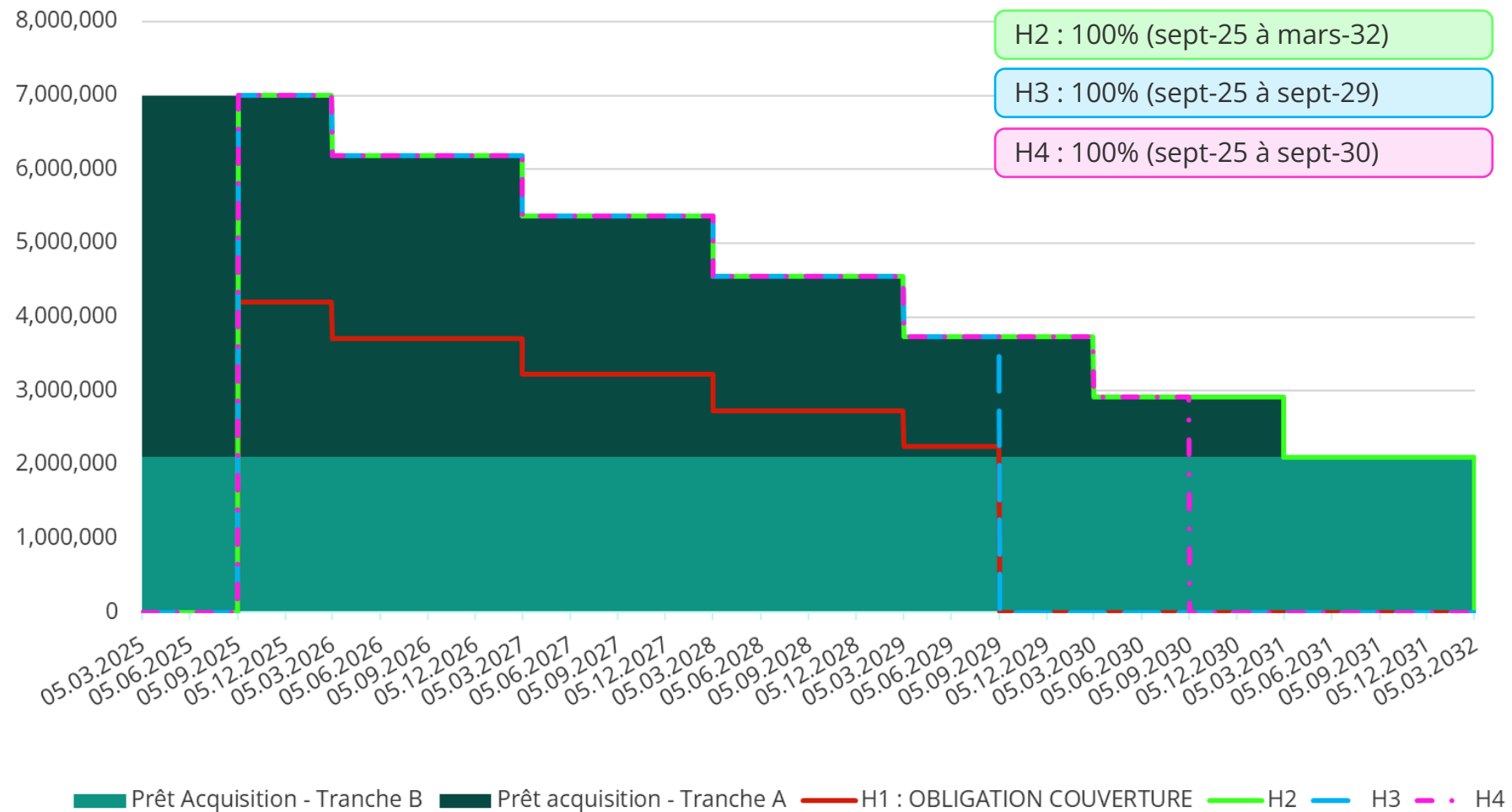


Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier le prix des couvertures significativement.

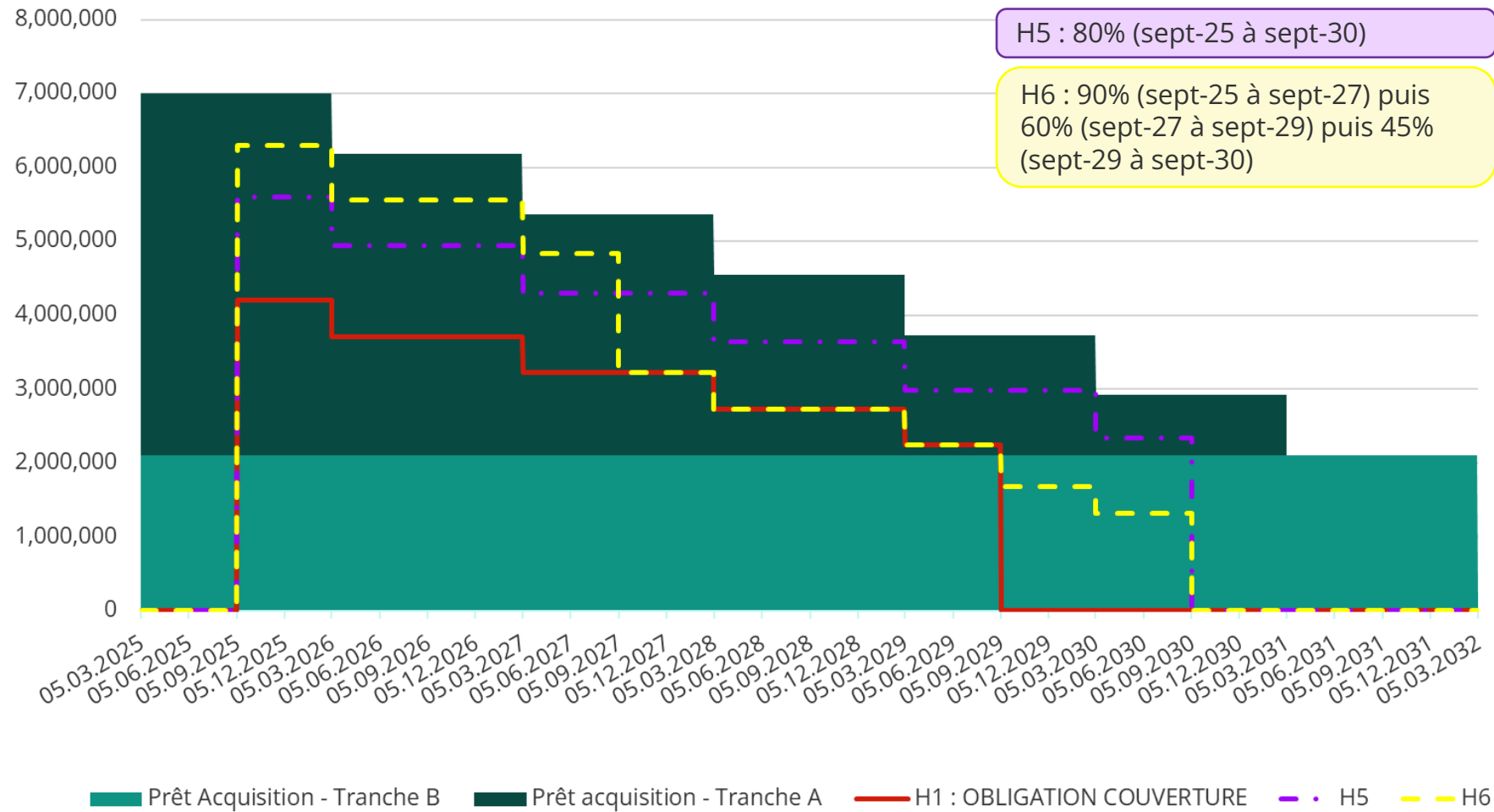
Le prix des couvertures bouge quotidiennement de +/-10 ou 15 points de base

Depuis le Covid, les services juridiques des banques sont saturés et les délais de mise en place ont été sensiblement rallongés. Plusieurs démarches ne peuvent être lancées qu'après le choix de la banque par le client. C'est pourquoi, il faut compter un délai entre 2 et 4 semaines entre l'appel d'offres et la mise en place de la couverture.

Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Produits non recommandés

COUVERTURE	H1	H2
Valeur 1bp en EUR	1,306	2,874
Swap sans Floor	2.00%	2.14%
Swap avec Floor	2.02%	2.17%

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés) ou de rentabilité comparative. Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :

▪ **Swap de taux (simple et flooré) :**

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture
- Flooré : marge bancaire accrue pour un produit équivalent au Cap 0%, mais vendu plus cher la plupart du temps pour des raisons propres aux banques

▪ **Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :**

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

▪ **Cap à barrière désactivante :**

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

▪ **Cap à barrière activante :**

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

▪ **Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :**

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

Produits recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Durée	4 ans	6.5 ans	4 ans	5 ans	5 ans	5 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	4,200,000	7,000,000	7,000,000	7,000,000	5,600,000	6,300,000
Début de période	05.09.2025	05.09.2025	05.09.2025	05.09.2025	05.09.2025	05.09.2025
Fin de période	05.09.2029	05.03.2032	05.09.2029	05.09.2030	05.09.2030	05.09.2030
Valeur 1bp en EUR	1,306	2,874	2,177	2,513	2,011	1,833

Prime d'option lissée						
Cap 0% annualisé	2.02%	2.17%	2.03%	2.10%	2.10%	2.03%
Taux financement Max	2.02%	2.17%	2.03%	2.10%	2.10%	2.03%

Cap 2% annualisé	0.47%	0.61%	0.47%	0.54%	0.54%	0.47%
Taux financement Max	2.47%	2.61%	2.47%	2.54%	2.54%	2.47%

Cap 2.5% annualisé	0.32%	0.44%	0.32%	0.38%	0.38%	0.32%
Taux financement Max	2.82%	2.94%	2.82%	2.88%	2.88%	2.82%

Cap 3% annualisé	0.23%	0.32%	0.23%	0.27%	0.27%	0.23%
Taux financement Max	3.23%	3.32%	3.23%	3.27%	3.27%	3.23%

Prime des options en EUR						
Cap 0%	254,400	591,500	424,200	503,800	403,300	357,600
Cap 2%	58,800	167,700	98,100	130,100	104,100	82,800
Cap 2.5%	39,900	119,800	66,600	90,600	72,600	56,700
Cap 3%	28,600	88,400	47,800	65,800	52,700	41,000

Marge bancaire estimée en points de base (BP) incluse dans les prix : **7 bps**

Détail des stratégies:

H1 : 60% (sept-25 à mars-29)
H2 : 100% (sept-25 à mars-32)
H3 : 100% (sept-25 à sept-29).
H4 : 100% (sept-25 à sept-30).
H5 : **80%** (sept-25 à sept-30).
H6 : **90%** (sept-25 à sept-27) puis 60% (sept-27 à sept-29) puis 45% (sept-29 à sept-30).

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

**Tunnel : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel doublonne celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs.
De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.**

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée : H6 Cap 2%

Fixing	Début	Fin	Paiement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
03.09.2025	05.09.2025	05.12.2025	05.12.2025	6,300,000	7,190	-75,610
03.12.2025	05.12.2025	05.03.2026	05.03.2026	6,300,000	7,110	-68,500
03.03.2026	05.03.2026	05.06.2026	05.06.2026	5,565,001	6,421	-62,079
03.06.2026	05.06.2026	07.09.2026	07.09.2026	5,565,001	6,560	-55,519
03.09.2026	07.09.2026	07.12.2026	07.12.2026	5,565,001	6,351	-49,169
03.12.2026	07.12.2026	05.03.2027	05.03.2027	5,565,001	6,141	-43,027
03.03.2027	05.03.2027	07.06.2027	07.06.2027	4,830,001	5,694	-37,334
03.06.2027	07.06.2027	06.09.2027	06.09.2027	4,830,001	5,512	-31,822
02.09.2027	06.09.2027	06.12.2027	06.12.2027	3,220,001	3,675	-28,147
02.12.2027	06.12.2027	06.03.2028	06.03.2028	3,220,001	3,675	-24,472
02.03.2028	06.03.2028	05.06.2028	05.06.2028	2,730,001	3,115	-21,357
01.06.2028	05.06.2028	05.09.2028	05.09.2028	2,730,001	3,150	-18,207
01.09.2028	05.09.2028	05.12.2028	05.12.2028	2,730,001	3,115	-15,092
01.12.2028	05.12.2028	05.03.2029	05.03.2029	2,730,001	3,081	-12,011
01.03.2029	05.03.2029	05.06.2029	05.06.2029	2,240,002	2,584	-9,426
01.06.2029	05.06.2029	05.09.2029	05.09.2029	2,240,002	2,584	-6,842
03.09.2029	05.09.2029	05.12.2029	05.12.2029	1,680,001	1,917	-4,925
03.12.2029	05.12.2029	05.03.2030	05.03.2030	1,680,001	1,896	-3,029
01.03.2030	05.03.2030	05.06.2030	05.06.2030	1,312,502	1,514	-1,514
03.06.2030	05.06.2030	05.09.2030	05.09.2030	1,312,502	1,514	0

Prime lissée

0.47%

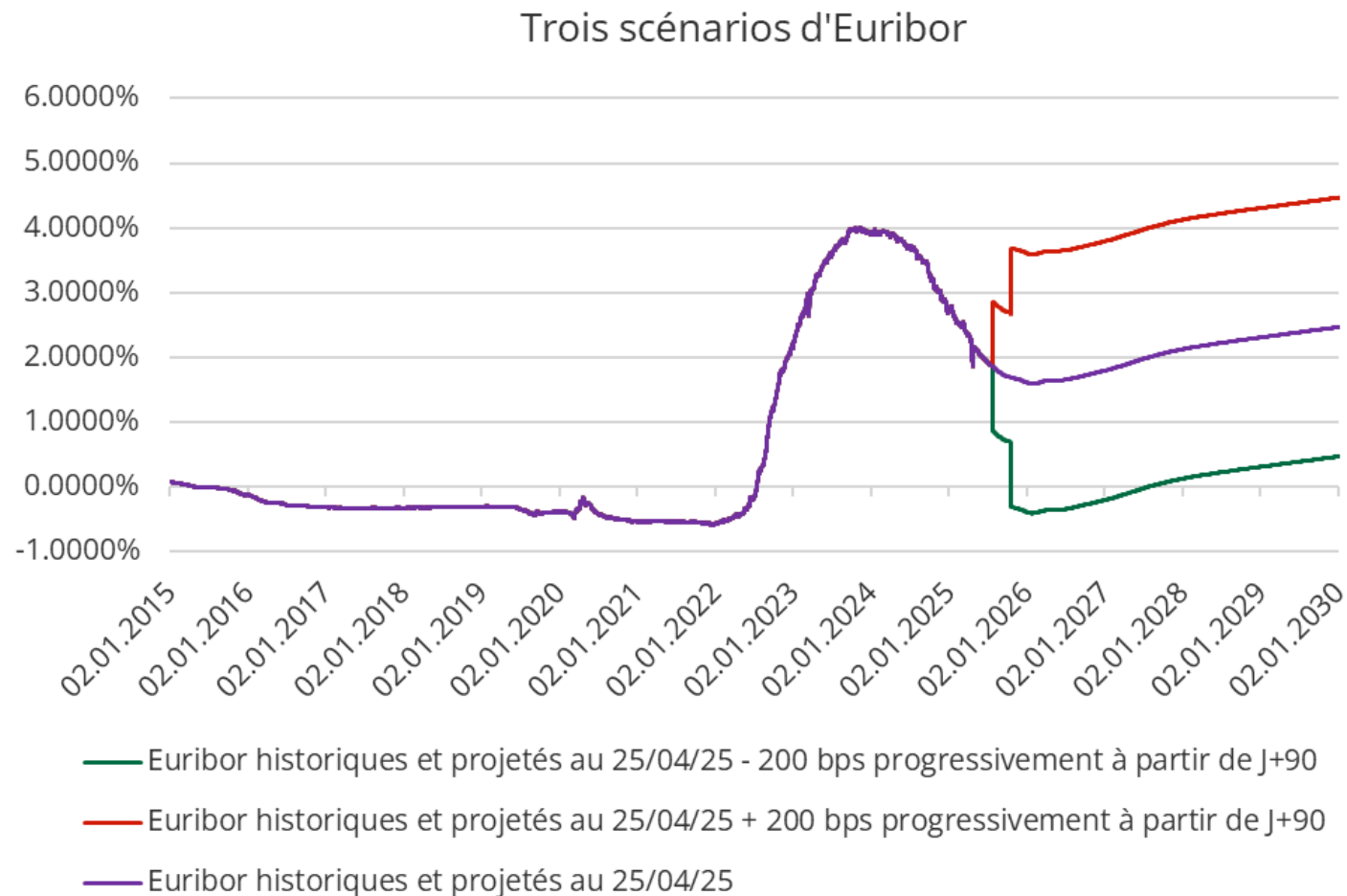
Total à payer

82,800

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

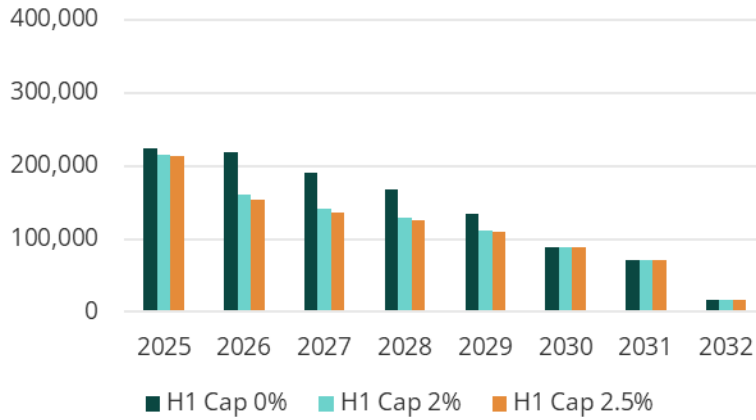
Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **2025**.

Elles incluent la marge de crédit de **2.10%** (Prêt acquisition – Tranche A) et de **2.40%** (Prêt acquisition – Tranche B), l'impact de la variation des Euribor 3M, et le coût de la couverture à mettre en place.

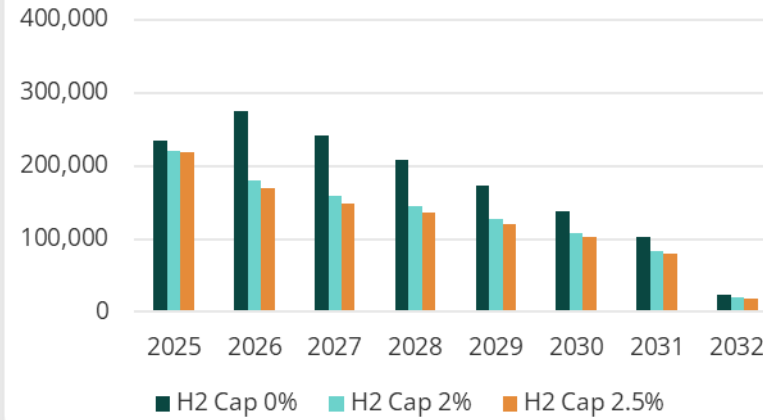


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

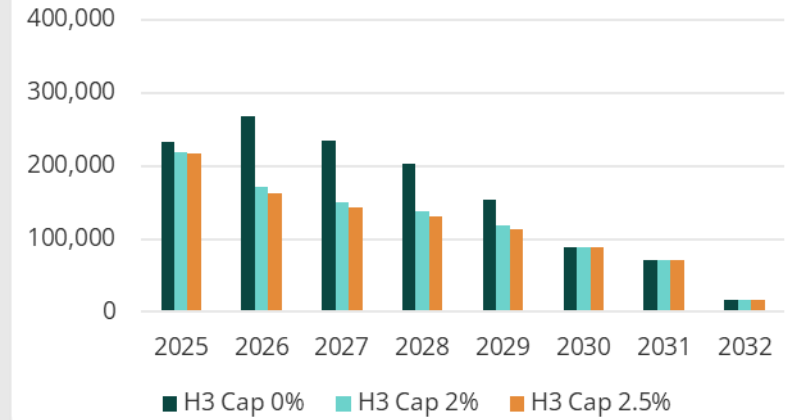
STRATEGIE H1



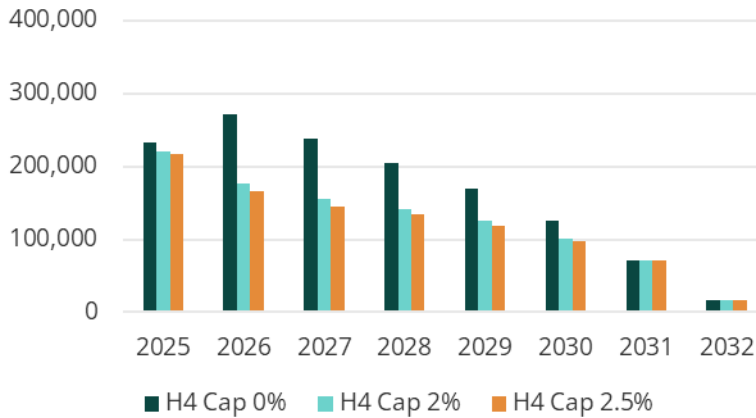
STRATEGIE H2



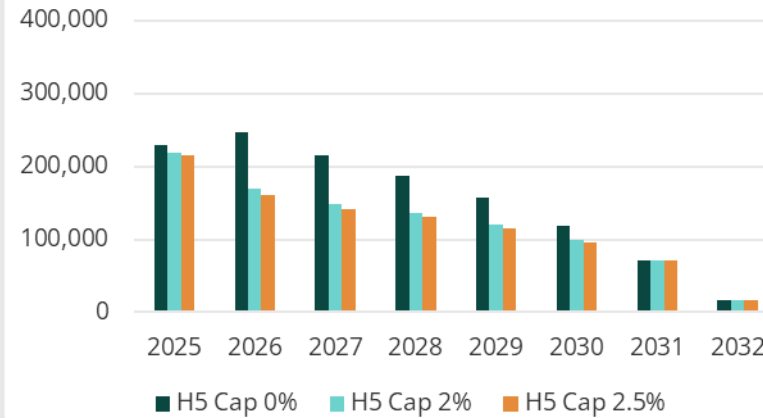
STRATEGIE H3



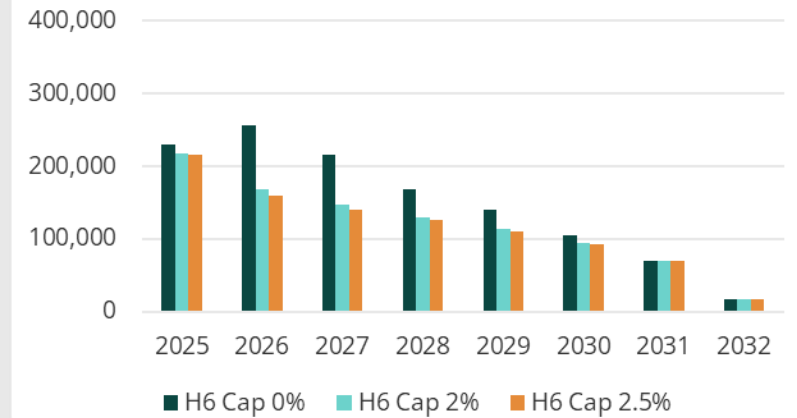
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

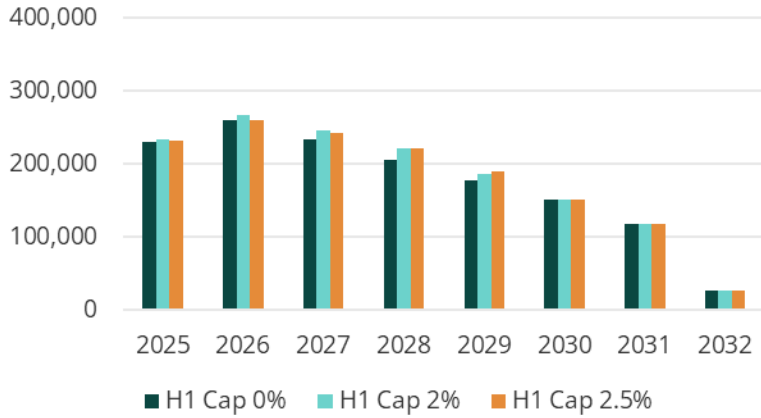


STRATEGIE H6

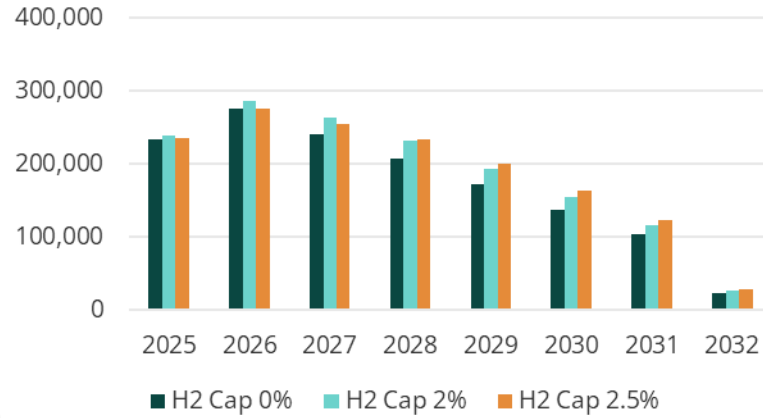


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

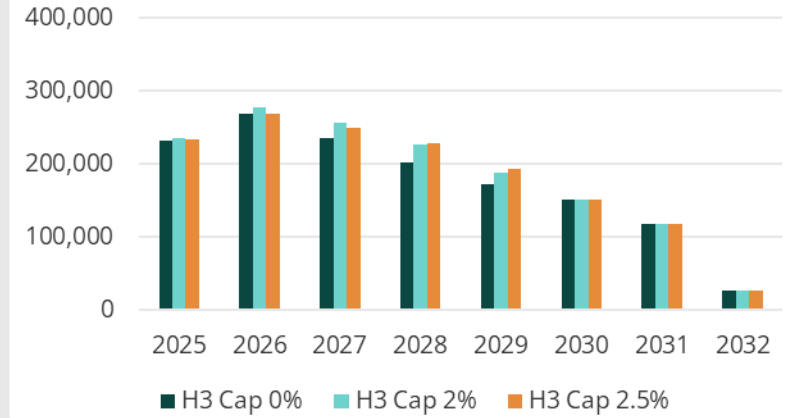
STRATEGIE H1



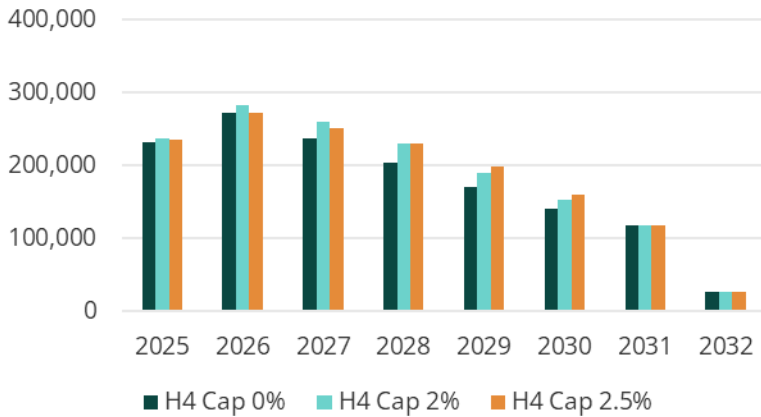
STRATEGIE H2



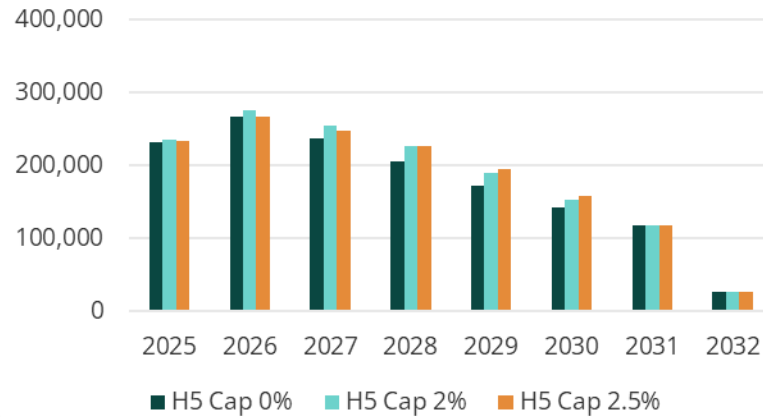
STRATEGIE H3



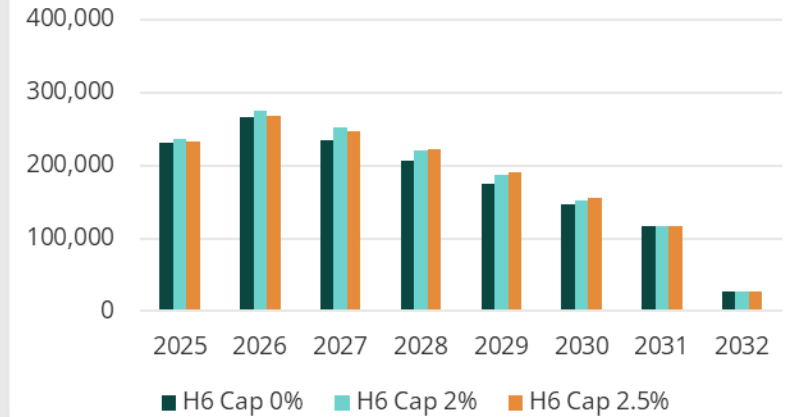
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

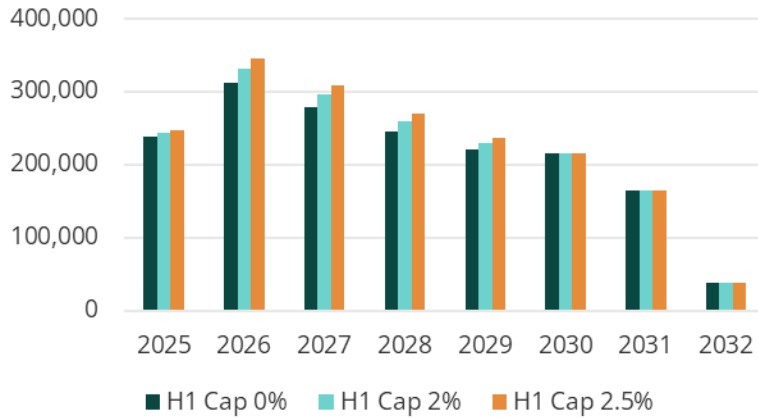


STRATEGIE H6

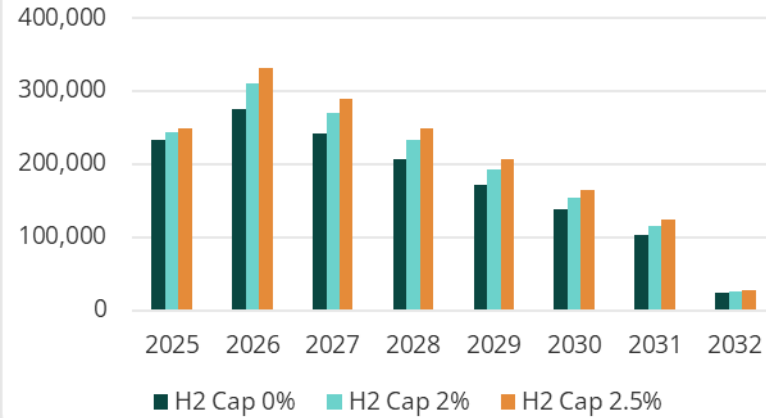


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

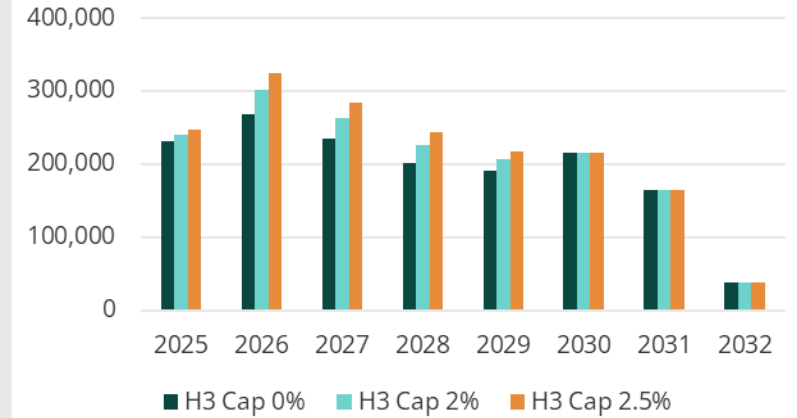
STRATEGIE H1



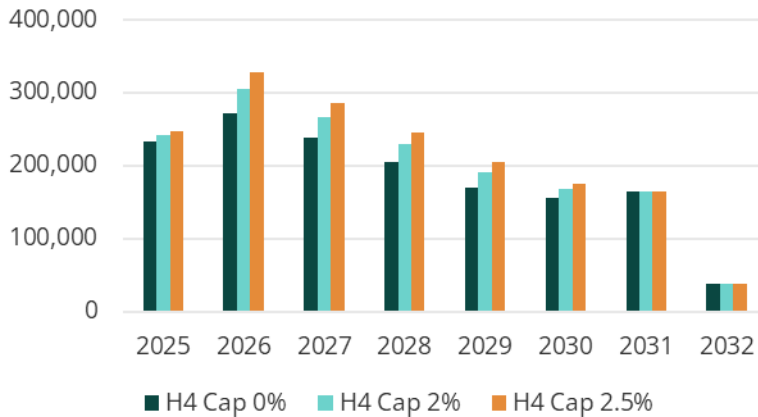
STRATEGIE H2



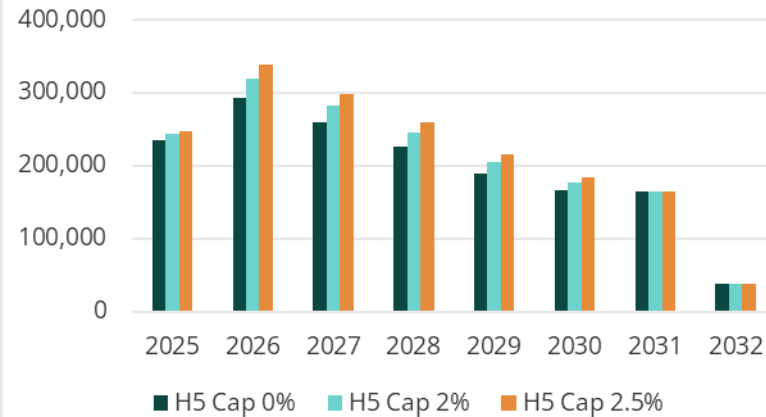
STRATEGIE H3



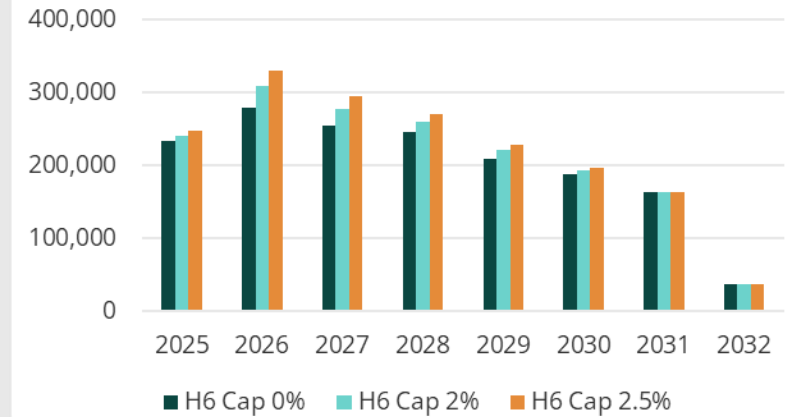
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

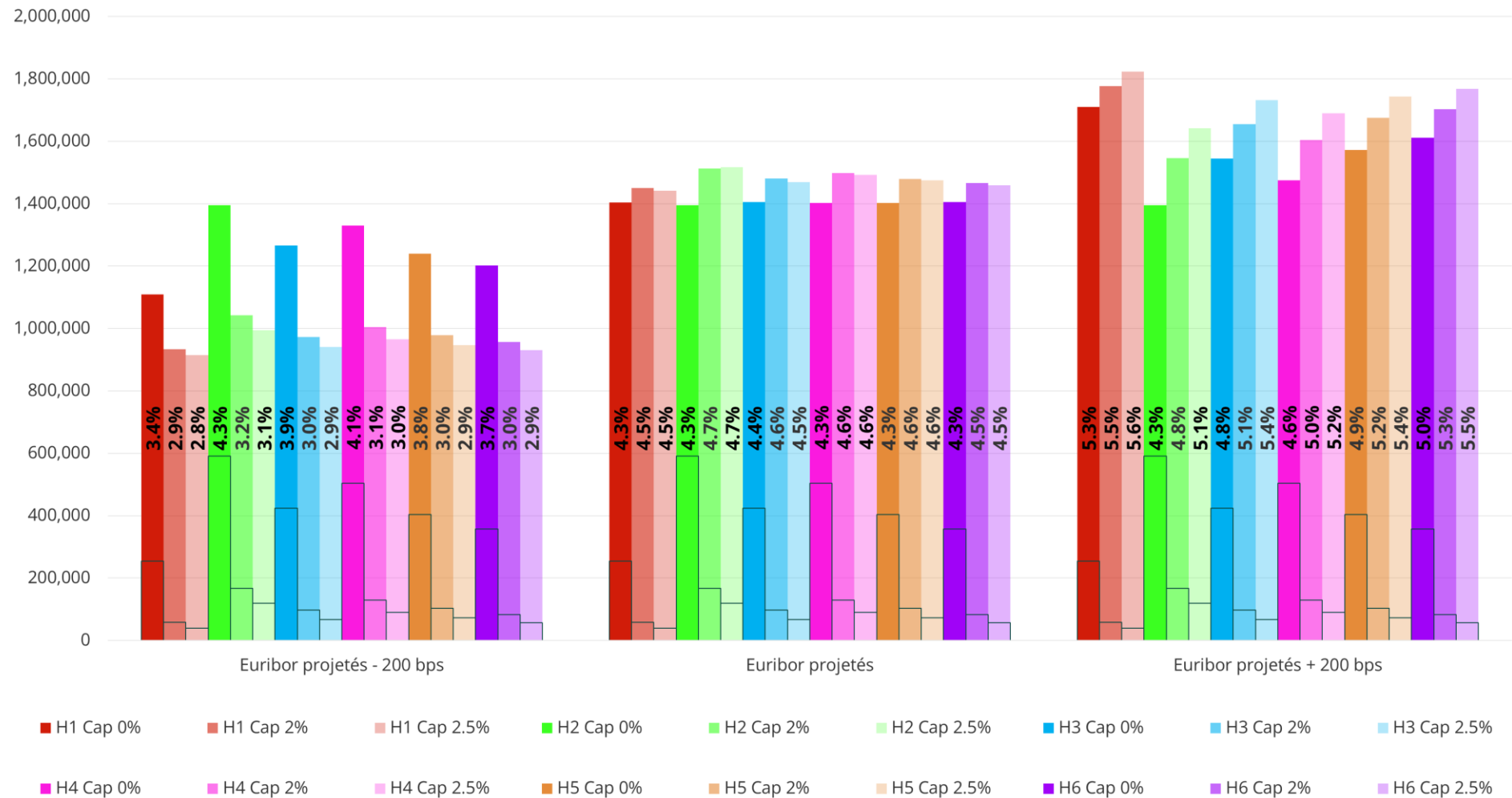


STRATEGIE H6



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

	STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H3		
	H1 Cap 0%	H1 Cap 2%	H1 Cap 2.5%	H2 Cap 0%	H2 Cap 2%	H2 Cap 2.5%	H3 Cap 0%	H3 Cap 2%	H3 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	1,109,594	933,289	914,389	1,395,107	1,042,189	994,289	1,266,531	972,589	941,089
Euribor projetés	1,404,329	1,449,726	1,442,149	1,395,107	1,512,352	1,516,788	1,405,915	1,481,476	1,468,849
Euribor projetés + 200 bps	1,710,764	1,776,358	1,822,756	1,395,107	1,546,013	1,641,790	1,545,299	1,654,522	1,731,852

	STRATEGIE H4			STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
	H4 Cap 0%	H4 Cap 2%	H4 Cap 2.5%	H5 Cap 0%	H5 Cap 2%	H5 Cap 2.5%	H6 Cap 0%	H6 Cap 2%	H6 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	1,330,446	1,004,589	965,089	1,239,515	978,589	947,089	1,201,750	957,289	931,189
Euribor projetés	1,402,475	1,497,792	1,492,620	1,402,689	1,478,703	1,474,666	1,405,069	1,466,667	1,458,846
Euribor projetés + 200 bps	1,474,503	1,603,481	1,689,651	1,571,715	1,674,657	1,743,693	1,611,313	1,703,206	1,768,779

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Prêt acquisition - Tranche A		Prêt Acquisition - Tranche B		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	H2	H3	H4	H5	H6
		Amort.	CRD	Amort.	CRD									
05.03.2025	05.06.2025	0	4,900,000	0	2,100,000	7,000,000		0	0	0	0	0	0	0
05.06.2025	05.09.2025	0	4,900,000	0	2,100,000	7,000,000		0	0	0	0	0	0	0
05.09.2025	05.12.2025	0	4,900,000	0	2,100,000	7,000,000	60%	4,200,000	4,200,000	7,000,000	7,000,000	7,000,000	5,600,000	6,300,000
05.12.2025	05.03.2026	0	4,900,000	0	2,100,000	7,000,000	60%	4,200,000	4,200,000	7,000,000	7,000,000	7,000,000	5,600,000	6,300,000
05.03.2026	05.06.2026	816,666	4,083,334	0	2,100,000	6,183,334	60%	3,710,000	3,710,000	6,183,334	6,183,334	6,183,334	4,946,667	5,565,001
05.06.2026	05.09.2026	0	4,083,334	0	2,100,000	6,183,334	60%	3,710,000	3,710,000	6,183,334	6,183,334	6,183,334	4,946,667	5,565,001
05.09.2026	05.12.2026	0	4,083,334	0	2,100,000	6,183,334	60%	3,710,000	3,710,000	6,183,334	6,183,334	6,183,334	4,946,667	5,565,001
05.12.2026	05.03.2027	0	4,083,334	0	2,100,000	6,183,334	60%	3,710,000	3,710,000	6,183,334	6,183,334	6,183,334	4,946,667	5,565,001
05.03.2027	05.06.2027	816,666	3,266,668	0	2,100,000	5,366,668	60%	3,220,001	3,220,001	5,366,668	5,366,668	5,366,668	4,293,334	4,830,001
05.06.2027	05.09.2027	0	3,266,668	0	2,100,000	5,366,668	60%	3,220,001	3,220,001	5,366,668	5,366,668	5,366,668	4,293,334	4,830,001
05.09.2027	05.12.2027	0	3,266,668	0	2,100,000	5,366,668	60%	3,220,001	3,220,001	5,366,668	5,366,668	5,366,668	4,293,334	3,220,001
05.12.2027	05.03.2028	0	3,266,668	0	2,100,000	5,366,668	60%	3,220,001	3,220,001	5,366,668	5,366,668	5,366,668	4,293,334	3,220,001
05.03.2028	05.06.2028	816,666	2,450,002	0	2,100,000	4,550,002	60%	2,730,001	2,730,001	4,550,002	4,550,002	4,550,002	3,640,002	2,730,001
05.06.2028	05.09.2028	0	2,450,002	0	2,100,000	4,550,002	60%	2,730,001	2,730,001	4,550,002	4,550,002	4,550,002	3,640,002	2,730,001
05.09.2028	05.12.2028	0	2,450,002	0	2,100,000	4,550,002	60%	2,730,001	2,730,001	4,550,002	4,550,002	4,550,002	3,640,002	2,730,001
05.12.2028	05.03.2029	0	2,450,002	0	2,100,000	4,550,002	60%	2,730,001	2,730,001	4,550,002	4,550,002	4,550,002	3,640,002	2,730,001
05.03.2029	05.06.2029	816,666	1,633,336	0	2,100,000	3,733,336	60%	2,240,002	2,240,002	3,733,336	3,733,336	3,733,336	2,986,669	2,240,002
05.06.2029	05.09.2029	0	1,633,336	0	2,100,000	3,733,336	60%	2,240,002	2,240,002	3,733,336	3,733,336	3,733,336	2,986,669	2,240,002
05.09.2029	05.12.2029	0	1,633,336	0	2,100,000	3,733,336		0	0	3,733,336	0	3,733,336	2,986,669	1,680,001
05.12.2029	05.03.2030	0	1,633,336	0	2,100,000	3,733,336		0	0	3,733,336	0	3,733,336	2,986,669	1,680,001
05.03.2030	05.06.2030	816,666	816,670	0	2,100,000	2,916,670		0	0	2,916,670	0	2,916,670	2,333,336	1,312,502
05.06.2030	05.09.2030	0	816,670	0	2,100,000	2,916,670		0	0	2,916,670	0	2,916,670	2,333,336	1,312,502
05.09.2030	05.12.2030	0	816,670	0	2,100,000	2,916,670		0	0	2,916,670	0	0	0	0
05.12.2030	05.03.2031	0	816,670	0	2,100,000	2,916,670		0	0	2,916,670	0	0	0	0
05.03.2031	05.06.2031	816,670	0	0	2,100,000	2,100,000		0	0	2,100,000	0	0	0	0
05.06.2031	05.09.2031	0	0	0	2,100,000	2,100,000		0	0	2,100,000	0	0	0	0
05.09.2031	05.12.2031	0	0	0	2,100,000	2,100,000		0	0	2,100,000	0	0	0	0
05.12.2031	05.03.2032	0	0	0	2,100,000	2,100,000		0	0	2,100,000	0	0	0	0
05.03.2032	05.06.2032	0	0	2,100,000	0	0		0	0	0	0	0	0	0

Financement

Clauses contractuelles

CONTRAT DE CREDITS SENIOR

en date du 5 mars 2025

Prêt d'Acquisition : EUR 7.000.000

Crédit de Croissance Externe Non Confirmé : EUR 6.000.000

Entre

BAYA

en qualité d'Emprunteur

et

CREDIT LYONNAIS

en qualité d'Agent et d'Agent des Sûretés

et

CREDIT LYONNAIS

en qualité d'Arrangeur Mandaté

et

BNP PARIBAS

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE

CREDIT LYONNAIS

en qualité de Prêteurs Senior Initiaux

Clauses contractuelles

Remboursement

« **Prêt d'Acquisition** » désigne le prêt d'acquisition à moyen terme d'un montant total en principal de EUR 7.000.000 (sept millions d'Euros), composé de la Tranche A du Prêt d'Acquisition et de la Tranche B du Prêt d'Acquisition, devant être mis à la disposition de l'Emprunteur, sous forme d'un Tirage unique à la Date de Réalisation par les Prêteurs Senior Initiaux selon les termes et conditions du Contrat.

« **Tranche A du Prêt d'Acquisition** » désigne la tranche amortissable du Prêt d'Acquisition, d'un montant en principal de EUR 4.900.000 (quatre millions neuf cent mille Euros) mise à la disposition de l'Emprunteur par les Prêteurs Senior Initiaux à la Date de Réalisation.

« **Tranche B du Prêt d'Acquisition** » désigne la tranche in fine du Prêt d'Acquisition, d'un montant en principal de EUR 2.100.000 (deux millions cent mille Euros) mise à la disposition de l'Emprunteur par les Prêteurs Senior Initiaux à la Date de Réalisation.

« **Date Finale de Remboursement des Tranches A** » désigne le 5 mars 2031.

« **Date Finale de Remboursement des Tranches B** » désigne le 5 mars 2032.

Clauses contractuelles

Remboursement

Remboursement de la Tranche A du Prêt d'Acquisition

Sans préjudice des cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire visés à l'article 6.2 (Remboursement anticipé volontaire des Crédits Senior) ou à l'article 6.3 (Remboursement anticipé obligatoire des Crédits Senior), l'Emprunteur remboursera à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, les montants en principal mis à sa disposition au titre de la Tranche A du Prêt d'Acquisition, en Euro, à chaque Date de Remboursement, selon le tableau d'amortissement suivant :

Date de Remboursement	Montant à rembourser en principal de la Tranche A (en EUR)
5 mars 2026	EUR 816.666
5 mars 2027	EUR 816.666
5 mars 2028	EUR 816.666
5 mars 2029	EUR 816.666
5 mars 2030	EUR 816.666
5 mars 2031	EUR 816.670

Remboursement de la Tranche B du Prêt d'Acquisition

Sans préjudice des cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire visés à l'article 6.2 (Remboursement anticipé volontaire des Crédits Senior) ou à l'article 6.3 (Remboursement anticipé obligatoire des Crédits Senior), l'Emprunteur remboursera à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, les montants mis à sa disposition au titre de la Tranche B du Prêt d'Acquisition, en Euro, en une fois à la Date Finale de Remboursement des Tranches B.

A la Date Finale de Remboursement des Tranches B, l'Emprunteur devra avoir payé à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, l'ensemble des sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, pénalités, indemnités, commissions, frais, accessoires et autres sommes dues au titre du Contrat et se rapportant à la Tranche B du Prêt d'Acquisition.

Remboursement de la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé

Sans préjudice des cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire visés à l'article 6.2 (Remboursement anticipé volontaire des Crédits Senior) ou à l'article 6.3 (Remboursement anticipé obligatoire des Crédits Senior), l'Emprunteur remboursera à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, les montants mis à sa disposition au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (s'il est confirmé) :

- (i) au cours de la Période d'Utilisation 1, en Euro, à chaque Date de Remboursement, et pour la première fois le 5 mars 2026 et pour la dernière fois à la Date Finale de Remboursement des Tranches A, en six (6) échéances annuelles, chacune égale à 1/6^{ème} de l'EC ;
- (ii) au cours de la Période d'Utilisation 2, en Euro, à chaque Date de Remboursement et pour la première fois le 5 mars 2027 et pour la dernière fois à la Date Finale de Remboursement des Tranches A, en cinq (5) échéances annuelles, chacune égale à 1/5^{ème} de l'EC ;
- (iii) au cours de la Période d'Utilisation 3, en Euro, à chaque Date de Remboursement et pour la première fois le 5 mars 2028 et pour la dernière fois à la Date Finale de Remboursement des Tranches A, en quatre (4) échéances annuelles, chacune égale à 1/4^{ème} de l'EC,

étant précisé que, pour les besoins des paragraphes (i) à (iii) ci-dessus, « **EC** » désigne le montant de l'Encours au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé pour la Période d'Utilisation concernée tel qu'arrêté à la Date de Consolidation concernée (incluse).

Remboursement de la Tranche B du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé

Sans préjudice des cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire visés à l'article 6.2 (Remboursement anticipé volontaire des Crédits Senior) ou à l'article 6.3 (Remboursement anticipé obligatoire des Crédits Senior), l'Emprunteur remboursera à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, les montants mis à sa disposition au titre de la Tranche B du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé, en Euro, en une fois à la Date Finale de Remboursement des Tranches B.

Clauses contractuelles

Intérêts

« **EURIBOR** » désigne, pour ce qui concerne toute Période d'Intérêts afférente aux Crédits Senior :

- (i) le Taux Ecran EURIBOR applicable ; ou
- (ii) tel qu'autrement déterminé conformément aux stipulations de l'article 5.7 (Modification du calcul des intérêts),

étant précisé que si un des taux susvisés aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus est inférieur à zéro (0), il sera réputé être égal à zéro (0).

Dans l'hypothèse où une Période d'Intérêts ne correspondrait pas à un nombre entier de mois, l'EURIBOR applicable sera égal au Taux Ecran EURIBOR Interpolé concerné. Toutefois, dans le cas où, en application des stipulations de l'article 5.2 (Périodes d'Intérêts applicables aux Crédits Senior), une Période d'Intérêts serait raccourcie à une durée inférieure à un (1) mois, l'EURIBOR applicable à cette Période d'Intérêts sera l'EURIBOR un (1) mois.

« **Marge Applicable à la Tranche A du Prêt d'Acquisition** » désigne la marge prise en compte pour le calcul des intérêts dus au titre de la Tranche A du Prêt d'Acquisition, soit à la Date de Réalisation, le taux de 2,10% l'an, telle qu'éventuellement ajustée en application des stipulations de l'Article 5.5 (Ajustement des Marges Applicables).

« **Marge Applicable à la Tranche B du Prêt d'Acquisition** » désigne la marge prise en compte pour le calcul des intérêts dus au titre de la Tranche B du Prêt d'Acquisition, soit, à la Date de Réalisation, le taux de 2,40% l'an, telle qu'éventuellement ajustée en application des stipulations de l'Article 5.5 (Ajustement des Marges Applicables).

« **Période d'Intérêts** » désigne, pour chaque Tranche et chaque Crédit Senior, une période d'intérêts de trois (3) mois, ou toute autre durée déterminée conformément aux stipulations de l'article 5.2 (Périodes d'Intérêts applicables aux Crédits Senior), étant précisé que si une Période d'Intérêts est étendue ou raccourcie par application des stipulations de l'article 17.3 (Jour non ouvré), la Période d'Intérêts suivante se termine le jour auquel elle se serait terminée si la Période d'Intérêts précédente n'avait pas été raccourcie ou étendue.

Ajustement des Marges Applicables au Prêt d'Acquisition

- (i) Chacune des Marges Applicables au Prêt d'Acquisition sera ajustée semestriellement par l'Agent en fonction de la valeur du Ratio de Levier figurant sur tout Certificat remis en application de l'article 9.1.3 et conformément à ce qui est indiqué dans la grille ci-dessous. Cet ajustement pourra intervenir dans les conditions visées au présent article 5.5.1 (Ajustements des Marges Applicables au Prêt d'Acquisition) et pour la première fois sur la base du Certificat devant être remis au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 :

Ratio de Levier	Marge Applicable à la Tranche A du Prêt d'Acquisition	Marge Applicable à la Tranche B du Prêt d'Acquisition
Ratio de Levier $\geq 3,50x$	2,30% l'an	2,60% l'an
$2,50x \leq$ Ratio de Levier $< 3,50x$	2,10% l'an	2,40% l'an
$1,50x \leq$ Ratio de Levier $< 2,50x$	1,90% l'an	2,20% l'an
$1,50x >$ Ratio de Levier	1,70% l'an	2,00% l'an

Clauses contractuelles

Intérêts

« **EURIBOR** » désigne, pour ce qui concerne toute Période d'Intérêts afférente aux Crédits Senior :

- (i) le Taux Ecran EURIBOR applicable ; ou
- (ii) tel qu'autrement déterminé conformément aux stipulations de l'article 5.7 (Modification du calcul des intérêts),

étant précisé que si un des taux susvisés aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus est inférieur à zéro (0), il sera réputé être égal à zéro (0).

Dans l'hypothèse où une Période d'Intérêts ne correspondrait pas à un nombre entier de mois, l'EURIBOR applicable sera égal au Taux Ecran EURIBOR Interpolé concerné. Toutefois, dans le cas où, en application des stipulations de l'article 5.2 (Périodes d'Intérêts applicables aux Crédits Senior), une Période d'Intérêts serait raccourcie à une durée inférieure à un (1) mois, l'EURIBOR applicable à cette Période d'Intérêts sera l'EURIBOR un (1) mois.

« **Période d'Intérêts** » désigne, pour chaque Tranche et chaque Crédit Senior, une période d'intérêts de trois (3) mois, ou toute autre durée déterminée conformément aux stipulations de l'article 5.2 (Périodes d'Intérêts applicables aux Crédits Senior), étant précisé que si une Période d'Intérêts est étendue ou raccourcie par application des stipulations de l'article 17.3 (Jour non ouvré), la Période d'Intérêts suivante se termine le jour auquel elle se serait terminée si la Période d'Intérêts précédente n'avait pas été raccourcie ou étendue.

Périodes d'Intérêts applicables aux Crédits Senior

Chaque Période d'Intérêts applicable à chaque Tranche du Prêt d'Acquisition ou au Crédit de Croissance Externe Non Confirmé aura une durée de trois (3) mois (ou, le cas échéant, toute autre durée déterminée par l'Emprunteur en accord avec l'Agent, agissant sur instruction de l'unanimité des Prêteurs Senior) ou une durée permettant de respecter les stipulations ci-dessous, choisie avec l'accord de l'Agent agissant sur instruction de l'unanimité des Prêteurs Senior.

Il est précisé que :

- (i) en ce qui concerne le Prêt d'Acquisition :
 - (a) toutes les Périodes d'Intérêts de la Tranche A du Prêt d'Acquisition et de la Tranche B du Prêt d'Acquisition auront la même durée et concorderont ; et
 - (b) la dernière Période d'Intérêts applicable à la Tranche A du Prêt d'Acquisition se terminera à la Date Finale de Remboursement des Tranches A, la dernière Période d'Intérêts applicable à la Tranche B du Prêt d'Acquisition se terminera à la Date Finale de Remboursement des Tranches B ;

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

« **Banque de Couverture** » désigne le ou les établissements de crédit avec lequel seront conclus des Contrats de Couverture, étant précisé que dans l'hypothèse où la Banque de Couverture ne serait pas un Prêteur Senior ou Affilié d'un Prêteur Senior, alors elle ne bénéficiera pas des Sûretés et si une Banque de Couverture cesse d'être un Prêteur Senior ou Affilié d'un Prêteur Senior, elle conservera sa qualité de Banque de Couverture dès lors qu'elle avait bien la qualité de Prêteur Senior ou d'Affilié d'un Prêteur Senior à la date de conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture concerné(s).

Couverture

- (i) L'Emprunteur s'engage (a) à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture dans un délai de six (6) mois à compter de la Date de Réalisation, un ou des contrat(s) de couverture de taux d'intérêt portant sur un notionnel d'au moins 60% (soixante pour cent) du montant total de l'Encours du Prêt d'Acquisition couvrant l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR de plus de cent cinquante points de base (150 bps) par rapport à son niveau à la Date de Réalisation, et ce pour une durée d'au moins quatre (4) ans à compter de la date de conclusion du Contrat de Couverture concerné, et (b) à justifier sans délai à l'Agent de la conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture.
- (ii) L'Emprunteur s'engage (a) à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture, dans un délai de six (6) mois suivant chaque Date de Consolidation, un ou des contrat(s) de couverture de taux d'intérêt portant sur un notionnel d'au moins 60% (soixante pour cent) du montant total de l'Encours du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (s'il est confirmé) à chaque Date de Consolidation, couvrant l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR de plus de cent cinquante points de base (150 bps) par rapport à son niveau à la Date de Consolidation concernée, et ce pour une durée d'au moins trois (3) ans à compter de la date de conclusion du Contrat de Couverture concerné et (b) à justifier dans les meilleurs délais à l'Agent de la conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture concerné(s).|

Clauses contractuelles

Défaut croisé

Défaut croisé

- (i) la survenance (après expiration des délais contractuels pour remédier à un tel manquement et sous réserve des éventuelles renonciations et des éventuels aménagements consentis par les créanciers concernés) d'un défaut de paiement au titre de tout Endettement de l'Emprunteur ou de l'une de ses Filiales (autre que les Crédits Senior) ;
- (ii) la survenance (après expiration des délais contractuels pour remédier à un tel manquement et sous réserve des éventuelles renonciations et des éventuels aménagements consentis par les créanciers concernés) d'un cas de défaut ou d'un cas d'exigibilité (quelle que soit sa dénomination) autre qu'un défaut de paiement au titre de tout Endettement souscrit par l'Emprunteur ou par l'une de ses Filiales, si le montant unitaire ou cumulé de l'Endettement autorisé est supérieur à EUR 50.000 (cinquante mille Euros) ou sa contrevaletur en toute devise ;
- (iii) un Endettement de l'Emprunteur (autre que les Crédits Senior) ou d'un autre membre du Groupe est déclaré exigible par anticipation, devient exigible par anticipation, est suspendu ou est résilié par le créancier concerné ;
- (iv) l'Emprunteur ou un membre du Groupe :
 - (a) n'effectue pas à bonne date (après expiration de tout délai de grâce applicable ou des délais contractuels pour remédier à un tel manquement) le paiement de toutes sommes exigibles de quelque nature que ce soit (à l'exception de tout Endettement ou dette financière) ; ou
 - (b) n'honore pas promptement une garantie lorsque cette garantie est appelée,

si le montant unitaire ou cumulé au niveau du Groupe des non-paiements visés au paragraphe (a) ci-dessus et/ou des garanties non-honorées visés au paragraphe (b) ci-dessus est égal à ou devient supérieur à EUR 100.000 (cent mille Euros) ou son équivalent en toute devise, à moins dans tous les cas, que l'Emprunteur ou le membre du Groupe concerné n'ait contesté, dans les délais légaux ou contractuels, de bonne foi l'exigibilité de ce paiement selon des procédures appropriées et sur la base d'arguments juridiques sérieux et non-dilatoires et qu'un délai de paiement ait été accordé et pour autant que l'Agent ait reçu justification de ces éléments ;

- (v) la survenance d'un cas d'exigibilité anticipée ou d'un cas de défaut (quelle que soit sa dénomination) au titre des Dettes Subordonnées Complémentaires ;

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

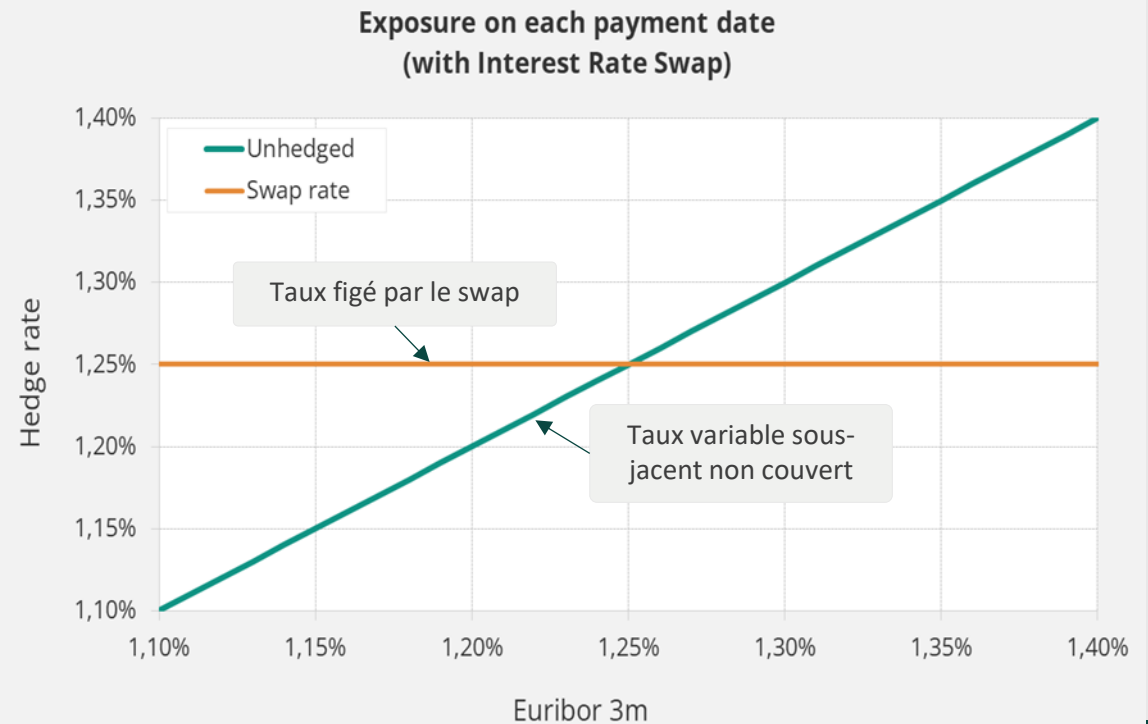
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de débouclage anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de débouclage de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative). Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

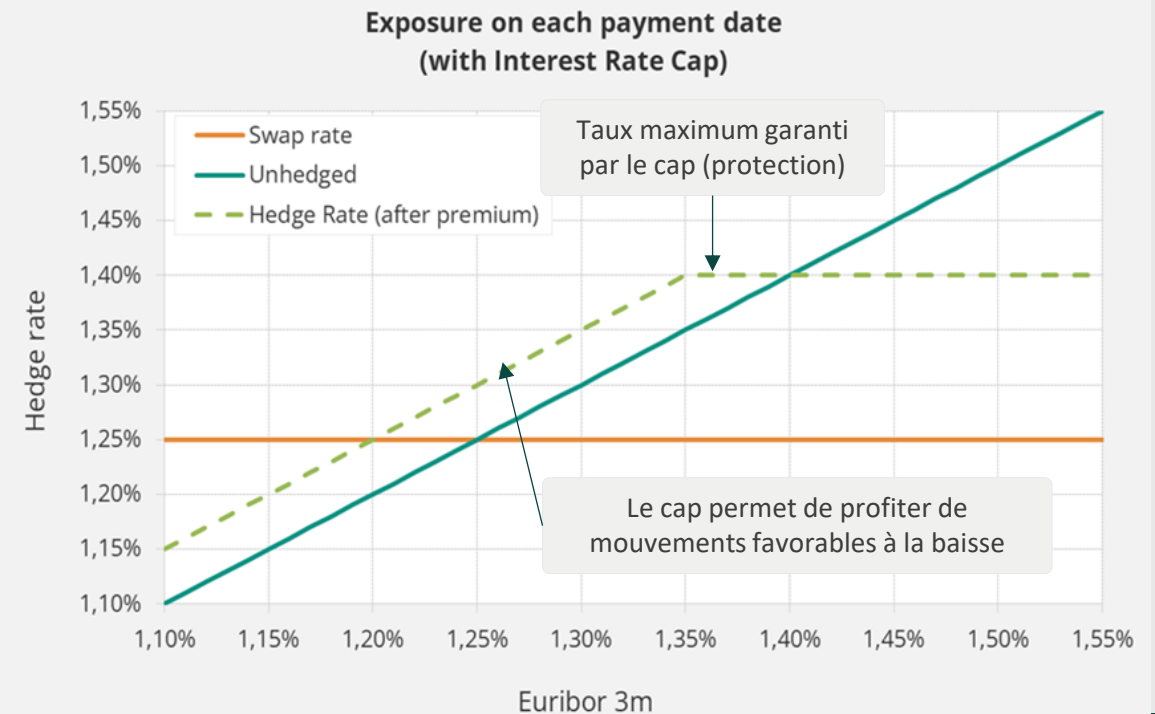
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



Fiches produits

Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

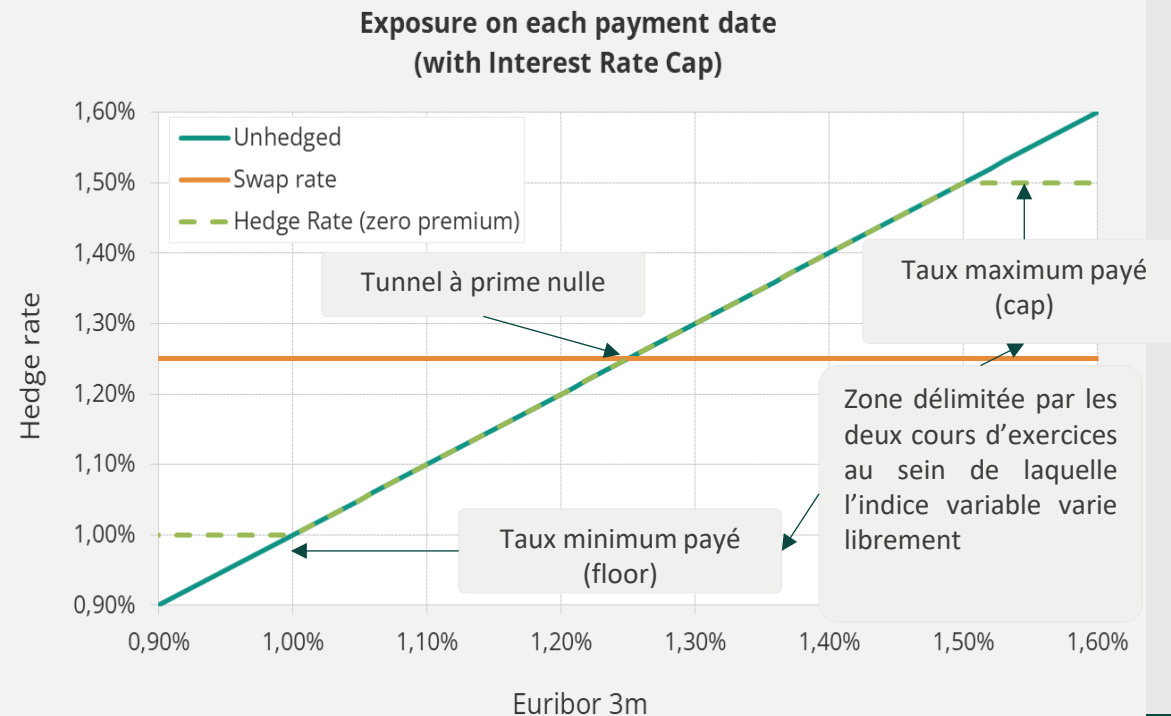
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de débouclément anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

Avantages:

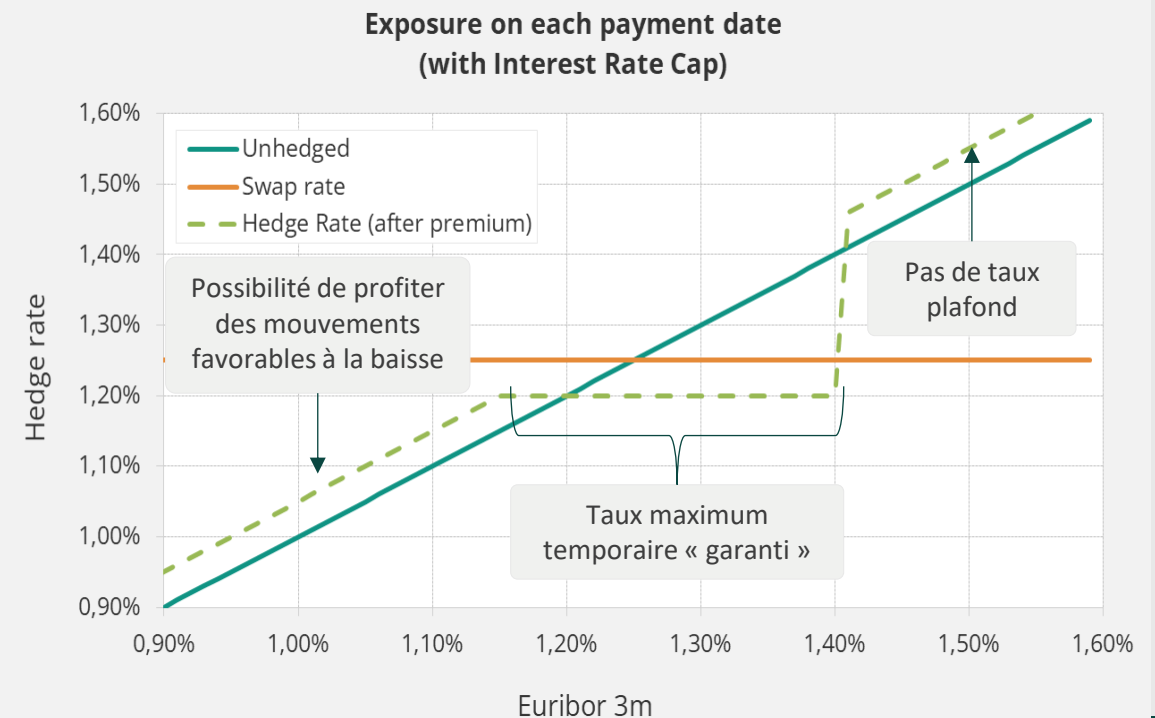
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure autant de plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

Avantages:

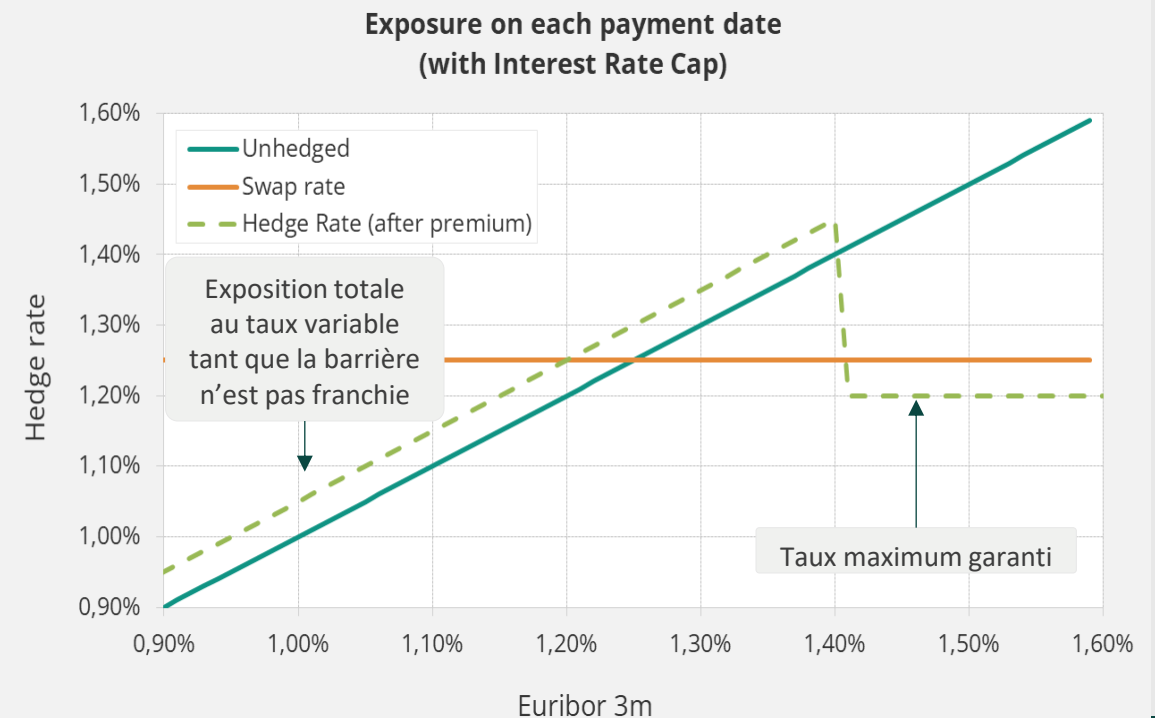
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique.

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



Fiches produits

Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

Avantages:

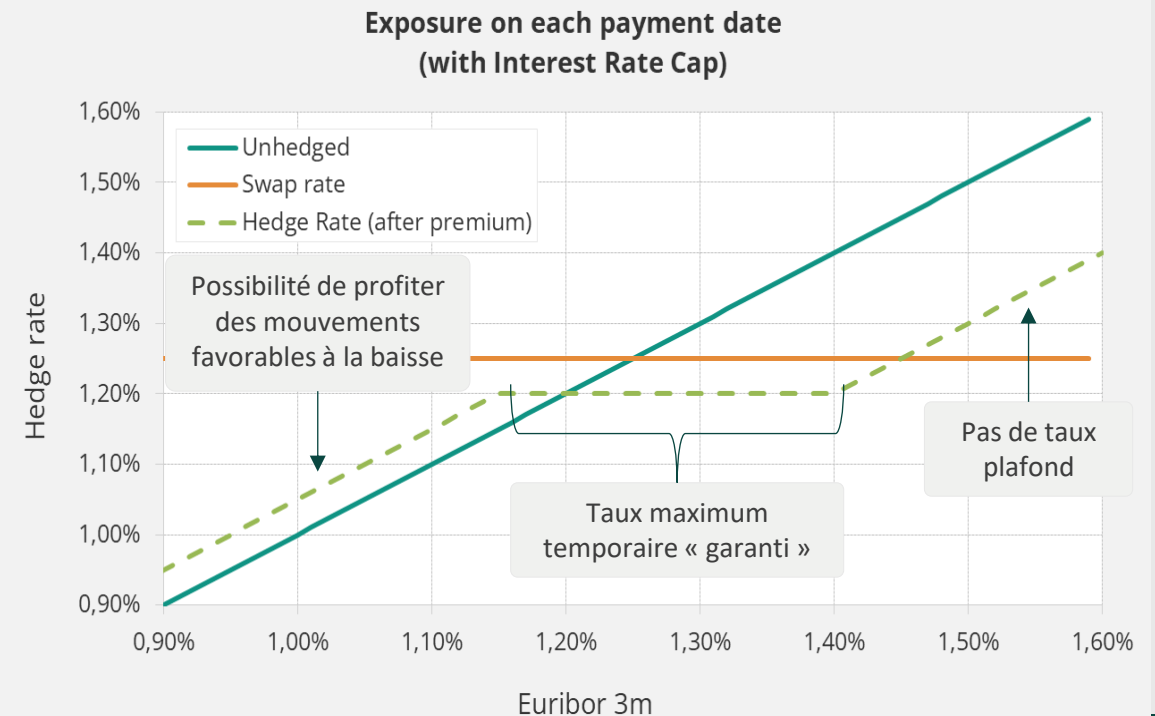
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.